



GROUPE DE TRAVAIL ENERGIE

REUNION DU 7 DECEMBRE 2007

COMMENT FINANCER LA RELANCE NUCLEAIRE EN EUROPE ?

ANNE RENZI et JEAN HUGUES PERREARD,
Direction Projects & Export Finance AREVA NP.

COMPTE RENDU A. FERRON

Présents : Bredimas Alexandre (EON); de Bresson Thierry (Alcan Rio Tinto); Cambazard Pierre (Consultant); Chevasson Caroline (CEA); Chabert Georges (GDF); Commau-Yannoussis Nina (DG TREN); Creste Fabrice (Secafi-Alpha); Cruciani Michel (Consultant); Ferron André (Confrontations Europe); Fischer Claude (Confrontations Europe); Grison Pierre (Conseiller en développement Durable); Guillot Patrick (Edf); Hacker Violaine (Confrontations Europe); Herzog Philippe (Confrontations Europe); Hiroux Céline (Jean Monnet-Paris XI); Lambert de Diesbach Patrice (CM-CIC Securities); Leray Jean (EnBW); Letourneur Jean Sébastien (UNIDEN); Lykidi Maria (Jean Monnet); de Mereuil Jacques (AREVA); Naredo Fernando (Westinghouse Electric); Nouchet Céline (Paris XI/CEA); Ouzounian Gérald (Andra); Perraudin Jean-Claude (CEA); Prevot Henri (Conseil général des Mines); Roze Jimmy (CEPSE); Schilling Marie-Ange (Les Entretiens européens); Taillebois Christian (FORATOM); Turc Alain (Minefe).

Excusés : Audigier Pierre; Babak Isabelle; Catenos Laurent; Chagneau Eric; de Latour Brigitte; Renard Véronique; Sylvain Christian; Vassaux Alain; Vigouroux JP.

Exposé

Jean Hugues Perréard : La Direction Projects & Export Finance d'AREVA NP est responsable du « *financement d'accompagnement des centrales nucléaires* ». Il s'agit d'accompagner les forces commerciales qui vendent la centrale, comme le crédit immobilier accompagne l'achat d'une maison.. « *Ce n'est pas le financement qui fait le choix technique mais c'est un des éléments du choix* ». L'exposé situe le cadre juridique international des propositions de financement, montre la spécificité des montages financiers, puis aborde le problème du cadre des aides d'Etat en Europe.

1-Le cadre international du financement du nucléaire.

Les propositions de financement sont faites librement mais en respectant un cadre commun international. Ce cadre est celui de l' « *Arrangement sur les crédits à l'exportation* » de l'OCDE, conclu en 1978, auquel participent 9 pays dont la Communauté européenne (Australie, Canada, Etats-Unis, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud, Suisse et CEE). Il fixe un certain nombre de règles que les membres participant à l'Arrangement sur les Crédits à l'Exportation s'engagent à respecter. L'objectif d'un tel accord est d'organiser une concurrence Fair-play et d'éviter des aménagements qui permettraient par exemple de

proposer un crédit à taux zéro tout en incluant la masse des intérêts dans le prix de vente. Des dérogations aux règles de cet Accord OCDE sont toujours possibles. Le Secrétariat de l'OCDE aura alors pour mission d'en informer les concurrents de telle manière qu'il ne soit pas créé une distorsion de concurrence par les financements proposés. Outre son caractère général, cet accord comporte quatre accords sectoriels : pour les Navires, les Aéronefs dans les transports et pour l'énergie, les Energies Renouvelables et l'Eau (Annexe IV) et les Centrales Nucléaires (Annexe II).

Concrètement pour un projet particulier, Areva dépose un dossier à la COFACE, et la « *Commission des Garanties* », après examen s'assure que la proposition de financement respecte bien l'accord OCDE.

D'une manière générale, cet Accord donne satisfaction, même si des améliorations sont toujours souhaitables. Pour le Nucléaire, Areva regrette que ces règles ne s'appliquent pas à tous les Concurrents. En effet, la Russie n'est pas signataire de l'Accord OCDE et en conséquence, Atomstroyexport, le Concurrent d'Areva n'est pas tenu d'accepter ces règles. La Chine est également dans ce cas, mais ne vend pas encore de centrales nucléaires complètes.

Le type de montage financier est celui des Grands Projets à l'exportation. Une première phase de tirage sur le crédit pendant la période de construction, une seconde phase de remboursement dès la mise en exploitation de la centrale qui génère alors les revenus nécessaires au remboursement de la dette.

Ce type de montage financier est identique pour les centrales à gaz ou à charbon mais le nucléaire se distingue par deux éléments : un montant contractuel très important (EUR 4 Millions), une phase de construction extrêmement longue qui ne permet de générer des revenus qu'à la mise en exploitation de la centrale (6/7 ans).

Cette durée extrêmement longue s'explique par la nature particulière liée à la construction de ces centrales nucléaires, à la culture de la sûreté qui entoure la réalisation de ces centrales et à l'approbation des autorités de sûreté à chaque étape de la construction. Ce processus de contrôle peut aller jusqu'à la remise en cause de la mise en route de la centrale comme ce fut déjà le cas pour une centrale nucléaire américaine. Il convient donc d'anticiper dès le départ du projet la répartition des risques entre les différents acteurs (exploitant, constructeur, financier, autorité de sûreté, etc...). Le nucléaire est caractérisé par le montant important de l'investissement à prévoir dès le départ de l'opération, dès que la centrale est en exploitation les revenus sont plus sûrs car l'électricité produite est beaucoup moins sensible à la conjoncture du marché car le combustible nucléaire représente moins de 10 % du coût de l'investissement.

L'expérience montre que l'absence d'anticipation de la structuration du financement pose problème. En Bulgarie, par exemple, faute d'un montage financier satisfaisant, le financement de la future centrale de Belene, n'est pas encore assuré. En Turquie, faute de financement, les appels d'offre pour la construction de la centrale d'Akkuyu n'ont pu faire l'objet d'un contrat. Il convient donc d'anticiper les ressources financières nécessaires au financement des investissements. Cette anticipation financière est un des grands défis auquel les exploitants devront répondre avant de se lancer dans la construction de centrales nucléaires neuves.

2- Le cadre européen du financement et aide d'Etat :

Pour illustrer ce titre, le financement proposé pour la centrale nucléaire d'Olkiluoto 3 semble un bon exemple.

En 2003, TVO l'acheteur finlandais a lancé un appel d'offre pour la construction d'une centrale nucléaire. Areva et General Electric ont répondu à cet appel d'offre. A cette époque TVO ne demande aucune proposition de financement particulière, il se finance directement sur le marché. Son montage financier ne présente pas de risques particuliers. TVO est une structure coopérative de production d'électricité dont les principaux actionnaires sont les papetiers finlandais et des municipalités finlandaises. Les papetiers se sont engagés à racheter l'électricité produite car celle-ci représente 90 % du coût de production du papier journal.

De manière spontanée, General Electric a accompagné son offre commerciale d'une proposition de financement, pour éviter toute distorsion de concurrence, TVO a demandé à Areva de faire une proposition de financement. Cette proposition est transmise à TVO avec le support d'une grande banque française.

Considérant que le marché européen ne peut être considéré comme un marché d'exportation pour les Etats Membres, une plainte est déposée à la Direction Générale de la Concurrence par Greenpeace et une autre par European Renewable Energies Federation (EREF).

Cette plainte a été instruite par la DG Concurrence au cours des années 2005 et 2006. Areva a fait valoir un certain nombre d'arguments, notamment les risques systémiques dus à la remise en cause de l'Accord OCDE des crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et plus particulièrement pour les pays développés (Europe, Etats-Unis, Canada, etc), du risque en terme de distorsion de concurrence financière pour Areva (Chine/Russie ne faisant pas partie de l'Accord OCDE et procédure spécifique de certains pays, type Japon).

Après examen de ce dossier, la Commission Européenne a conclu que la garantie accordée par l'Etat Français, (via la Coface) en faveur de TVO, l'exploitant finlandais de centrales nucléaires, ne constituait pas une aide d'Etat. La Commission a en effet estimé que la garantie ne conférait aucun avantage à TVO car TVO disposait d'un accès suffisant au marché financier pour financer l'ensemble de son projet sans intervention publique. Le financement proposé ne dépendait donc pas de la garantie Coface.

Cette décision confirme que les garanties délivrées par les différentes agences d'assurance crédit européennes (type Coface) ne doivent pas être assimilées à des aides d'Etat. Il convient toutefois de rester attentif à ces dispositions, car dans la vision de la Commission, ces garanties ne peuvent porter sur un montant supérieur à 80 % des montants contractuels, alors que la Coface accorde des garanties jusqu'à 85 % et ECGD (UK) jusqu'à 100 %.

Cet exposé est complété par **Anne Renzi** qui mentionne le cadre américain de relance de construction de centrales nucléaires via l'Energy Policy Act 2005.

Le gouvernement fédéral estime que le privé n'a pas les capacités de faire face seul à la relance. Il prévoit un soutien sous trois formes. Une baisse des taxes sur l'électricité pour la période de démarrage, des garanties pour le respect des délais d'instruction des Autorités de sûreté et enfin des garanties de prêt qui peuvent aller jusqu'à 100% sur 30 ans.

Demandes d'informations complémentaires

La COFACE allemande n'a pas garanti l'EPR finlandais alors qu'Areva est franco-allemand, pourquoi ? (J Leray)

JH Perréard : L'assureur crédit allemand, Hermès, n'est pas autorisé pour des raisons politiques, à garantir la construction de centrales nucléaires. Cette situation pourrait évoluer, notamment pour aider Siemens qui a des intérêts dans Areva. A cet égard, il convient de noter que l'accord germano-brésilien sur le nucléaire doit être bientôt révisé. Il sera donc intéressant d'examiner comment l'Allemagne confirmera son engagement de financer la construction de centrales nucléaires au Brésil. Je pense que nous pouvons nous attendre à une évolution positive à ce sujet.

Comment fait le Japon ? (A Brédimas)

JH Perréard : Les taux d'emprunts JPY à long terme, sont structurellement inférieurs aux taux long terme de l'EUR ce qui permet aux Japonais de proposer des taux inférieurs aux taux européens. Par ailleurs, le Japon soutient ses entreprises en accordant sur le marché intérieur des durées de remboursement pouvant atteindre 30 ans. Si le Japon étend ces conditions au marché mondial, il pourrait y avoir de sérieuses distorsions de concurrence.

Et les Banques de Développement (T de Bresson)?

JH Perréard : Elles sont à la « remorque » de la Banque mondiale qui n'a pas encore pris en compte la renaissance du nucléaire pour des raisons essentiellement politiques liées à ses donateurs. Mais on pourrait imaginer qu'elle finance la mise en place d'Autorités de sûreté nucléaire dans les pays qui veulent accéder au nucléaire. En fait le signal devrait venir de l'AIEA. A un moment ou à un autre, et compte tenu du réchauffement climatique, il faudra bien prendre en compte que le nucléaire ne produit pas de CO2.

H Prévot évoque le même problème d'ostracisme vis-à-vis du nucléaire pour le mécanisme de développement propre (MDP) de Kyoto qui permet d'obtenir des crédits d'émission en investissant dans les PVD : il ne s'applique pas au nucléaire.

A Renzi rappelle que la Banque mondiale n'est pas ouverte sur le nucléaire et que le débat est difficile à ouvrir. Certaines Banques de Développement, telle la Nordic Investment Bank, ont des positions plus pragmatiques, la BEI bouge aussi...

JH Perréard : la Renaissance du financement devra suivre celle du nucléaire...

Quel cadre pour la Renaissance ?

Quelles idées d'amélioration du cadre actuel ?(plusieurs)

JH Perréard : La première idée est de s'appuyer plus sur les prêts Euratom. ils ont actuellement atteints leur plafond, il faudrait le relever. Ces prêts sont bon marché car Euratom a un bon rating. Ces prêts pourraient bénéficier à des pays comme la Lituanie, la Roumanie ou la Bulgarie qui ont des projets nucléaires. . « *C'est en tout cas un sujet pour la présidence française.* » La deuxième idée est d'améliorer le cadre de l'Accord sectoriel OCDE qui date des années 80.

Un bon cadre juridique suffit il à la renaissance nucléaire ?

A Ferron : Les aides d'état c'est bien pour les pays riches et dotées des technologies, pour les autres il faut plus, ne faut il pas les aider pour le combustible, pour le traitement des déchets ? La Russie le propose, que fait l'Union ?

G Ouzounian : La France n'accepte pas d'accueillir les déchets des autres sur son sol mais elle devrait faire une offre pour aider nos partenaires au traitement des déchets.

A Ferron : la France ou l'Europe ? les bulgares, les slovènes préféreraient que ce soit l'Europe.

JH Perréard : Areva a fait une telle proposition à la Chine.

H Prévot : La politique extérieure sort du champ de compétences de l'Union. Il faut une coopération structurée. La dimension extérieure de l'énergie la rapproche de l'Armement, il faudrait une Agence de l'Energie sur le modèle de celle de l'armement.

Quels montages public-privé ?

J Roze regrette que l'Europe ne propose pas un « *EPA européen* » analogue à celui des Etats-Unis, avec un schéma d'investissement et cadre pour atteindre ces investissements.

A Turc fait remarquer que le Royaume Uni, le plus grand défenseur du financement de marché en Europe, en vient à ne plus exclure des aides publiques pour le nucléaire. Les Etats-Unis ont un énorme avantage sur l'Union Européenne, ils ont une compétence fédérale, ils fixent un cadre qui permet le nucléaire aux états volontaires mais n'oblige pas les opposants, tandis qu'en Europe nous devons décider et appliquer ensemble alors que nous sommes très divisés.

A **G Chabert** qui pose la question du statut des opérateurs

JH Perréard répond qu'ils peuvent être publics comme en France ou en Chine ou privés comme en Finlande et aux Etats Unis.

Pour **P Lambert de Diesbach**, le nucléaire est rentable pour le privé » *Il ne faut surtout pas laisser répandre l'idée que ça ne marche pas sans aides d'état* ».

A Renzi : Oui mais avant l'exploitation rentable il faut surmonter les risques dans la construction.

A Ferron y ajoute le risque réglementaire : 15 ans c'est trois législatures, les gouvernements ou les directives peuvent changer trois fois.

T de Bresson : Il faut laisser le tout marché de côté, l'intervention des gouvernements est incontournable. Le problème se pose au niveau mondial, il faut trouver la bonne gouvernance mondiale. L'intervention de Pierre Gadonneix au Forum de l'Energie à Rome le 15 novembre explique cela de façon excellente.